



Présence Internationale

Rue de la Linière, 11
1060 Bruxelles
Tél: 02/609 44 02
Email: pbibelgium@scarlet.be
http://www.peacebrigades.org
CCP: 000-1668395-92
BNP Fortis: 001-1016453-66

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4800 VERVIERS 1
P 001436

N° 102

Ed. resp. : M. Vasic, Rue de la Linière 11, 1060 Bruxelles - Bureau de dépôt : Verviers 1 - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 10 euros - Cotisation de membre effectif : 13 euros

Mot du trésorier

Comme l'illustrent les articles de ce bulletin, PBI poursuit sans relâche son travail de promotion de la paix et de défense des droits humains sur le terrain. Pour ce faire, nous avons aujourd'hui plus qu'hier besoin de votre soutien. Pourquoi donc ?

L'action de PBI a depuis toujours suscité l'intérêt de donateurs institutionnels et privés, dont beaucoup d'espagnols, étant donné que la majorité de nos projets étaient et sont toujours situés en Amérique Latine. Aujourd'hui, la crise économique dévastatrice qui frappe l'Espagne a amené nombre de nos donateurs espagnols à nous annoncer qu'ils devraient réduire très fortement ou arrêter totalement leur appui financier.

Dans ces conditions, nos projets en Amérique Latine ont dû préparer des budgets de crise très sévères, qui risquent à terme de réduire notre impact. Aussi nous importe-t-il de pouvoir compenser ces pertes au plus vite. D'ailleurs, le groupe de volontaires qui s'est constitué cette année à Bruxelles va entreprendre de la recherche de fonds auprès d'acteurs institutionnels et de fondations en Belgique.

Néanmoins, ces circonstances nous montrent que la dépendance d'acteurs institutionnels est dangereuse et que notre indépendance ne peut être mieux garantie que par les donateurs privés ... Nous vous sollicitons ainsi pour maintenir et, si possible, augmenter le montant de votre don, voire, si c'est envisageable pour vous, de nous soutenir à travers un ordre de paiement bancaire permanent, aussi modeste soit-il. C'est ce type de financement qui nous permet d'optimiser notre gestion budgétaire.

Si vous souhaitez une attestation fiscale, comme PBI ne peut pas encore en délivrer, il vous est possible de verser vos dons (de 40 euros ou plus par année fiscale) au compte 000-0000028-28 de Oxfam-Solidarité avec la mention « AMC/00018 – PBI ». Votre don sera dans ce cas entièrement reversé à notre projet Guatemala.

Merci à toutes et à tous : c'est grâce à vous que PBI pourra maintenir et développer son action ! Et, puisque 2013 approche à grands pas, nos meilleurs vœux de paix, de joie et de bonheur pour l'année qui vient.

Dans ce numéro...

Mexique

Les avocates Alba Cruz et Silvia Vázquez en France
Page 2

Colombie

Le plaidoyer de l'avocat colombien Franklin Castañeda
Page 3

Népal

PBI-Népal engage un retrait progressif de ses équipes
Page 4

Kenia

Onderzoek naar situatie mensenrechten-verdedigers in Kenia
Page 5

Indonesië

Sterke roep om dialoog in Papua
Page 6



Mexique

Les avocates Alba Cruz et Silvia Vázquez en France

A la veille des élections présidentielles du 1er juillet 2012 au Mexique, PBI-France a reçu Alba Cruz et Silvia Vázquez, deux avocates mexicaines engagées dans la défense des droits humains. Malgré les menaces de mort dont elles ont été victimes, ces femmes se battent pour dénoncer les actes de torture dans leur pays et pour introduire ce sujet dans le cadre des débats en cours sur la réforme de la justice pénale.

Alba Cruz dirige Código DH, le Comité de Défense Intégrale des Droits Humains – Gobixha dans l'Etat de Oaxaca. Elle était déjà venue en France en mai 2010. En dépit des mesures de protection accordées par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme dès 2007, les membres de son organisation font toujours l'objet de nombreuses menaces comme elle-même en avril 2012.

Silvia Vázquez, avocate à la Commission Mexicaine de Défense et de Promotion des Droits Humains (CMPDH), a défendu le cas de 25 policiers détenus en 2009 au sein de la base militaire de Tijuana et torturés pour essayer de leur extorquer des aveux. Son action l'a forcée à fuir son Etat de Basse Californie et à s'installer dans la capitale en 2010.

Dans le cadre d'une conférence organisée par PBI-France avec la Commission Amérique latine du Barreau de Paris, elles ont pu faire part à leurs confrères français des nombreux obstacles que les avocats rencontrent quotidiennement dans leur travail, des menaces récentes à leur encontre et de la pratique répandue de la détention arbitraire. Pour lutter contre le crime organisé, la réforme du système judiciaire en 2008 a créé la nouvelle figure de la garde à vue prolongée dans des centres de sécurité, plus connue sous le nom d'« arraigo ». Ce mécanisme permet de détenir une personne à la demande d'un juge en vue d'une enquête pendant une période de 40 jours, pouvant être prolongée de 40 jours supplémentaires. Une simple dénonciation par téléphone peut mener à cette détention préventive dans des centres officiels, pendant laquelle on a constaté une recrudescence des cas de torture et de traitement cruels, inhumains ou dégradants (décharges électriques, asphyxie, viols...). Durant les trois premiers jours, aucune information n'est transmise aux familles. Souvent, les avocats ne peuvent pas avoir accès à ces centres de détention et les personnes appréhendées ne peuvent compter que sur un commis d'office qui se contente de signer leur ordre de mise en détention. Silvia Vázquez en a fait l'expérience directement : les policiers qu'elle défendait n'ont pas pu être approchés pendant leur incarcération.

Cette détention préventive, sans inculpation, limitée en théorie aux seuls cas supposés de crime organisé s'applique également pour réprimer les mouvements sociaux comme ce fut le cas dans l'Etat de Oaxaca lors des manifestations de 2006-2007 : 502 détentions arbitraires et 240 cas de torture ont été documentés. La res-



Alba Cruz et Silvia Vázquez (au centre) entourées de Martin Willaume de PBI et de Patricia Cuba de la Commission Amérique latine du Barreau

ponsabilité du gouvernement local dans la violation des droits humains vient d'être reconnue le 14 juin 2012 notamment grâce à l'action de Código DH.

Le recours est aujourd'hui impossible face à cette pratique qui remet en question le principe même de la présomption d'innocence. Plusieurs instances internationales se sont clairement prononcées pour la suppression de cette pratique arbitraire.

Malgré le vote en mai 2012 d'un mécanisme de protection pour les défenseurs des droits humains et les journalistes, la situation reste très fragile dans l'attente d'une application réelle de ce nouveau dispositif. C'est pour cela que ces femmes sont venues témoigner en France pour renforcer leur réseau d'appui et faire part de leur analyse de la situation mexicaine actuelle. Ces soutiens sont indispensables pour réduire le risque et dissuader les agresseurs potentiels qui ne cessent de cibler ces deux femmes et leurs organisations depuis plusieurs années. PBI poursuit son engagement auprès de ces avocates à travers l'accompagnement et l'actualisation de leur analyse de risque.

Extrait du dernier bulletin de PBI-France



Colombie

Le plaidoyer de l'avocat colombien Franklin Castañeda

PBI-France a reçu le président de la fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques (CSPP,) l'une des ONG de défense des droits humains les plus anciennes de Colombie pour aborder la situation actuelle de la Colombie et le sort des milliers de prisonniers politiques.

Suite à la recrudescence des menaces à son encontre, l'avocat Franklin Castañeda a dû quitter la Colombie en mai dernier pendant plusieurs semaines. Il s'est rendu en Irlande, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en France, en juillet dernier, alors même qu'il était à nouveau menacé par un document anonyme ciblant plusieurs défenseurs colombiens.

Durant cette tournée, Franklin Castañeda a pu rencontrer plusieurs acteurs institutionnels et s'entretenir notamment avec le Barreau de Paris et les syndicats de la situation actuelle de la Colombie près de deux ans après l'arrivée au pouvoir du président Juan Manuel-Santos. Si le gouvernement fait preuve d'une volonté de dialogue avec la société civile, l'avocat colombien a souhaité attirer l'attention de la communauté internationale sur la problématique des droits humains dans son pays. En tant que porte-parole du MOVICRE (Mouvement des Victimes de Crimes d'Etat), il connaît très bien la problématique de l'accaparement des terres et a partagé les limites de la nouvelle loi sur les victimes et la restitution des terres promulguée en juin 2011.

Cette loi n'a pas permis de lutter contre l'expulsion des paysans qui se retrouvent démunis face à l'occupation de leurs terres par de grands propriétaires terriens (souvent des entreprises agricoles ou extractives). Ces derniers exigent un prix exorbitant et leur réclament le remboursement des impôts fonciers, des services publics et des sommes dépensées pour améliorer le terrain. Cette situation intenable empêche dans les faits de nombreux Colombiens de pouvoir revenir sur leurs terres et perpétue cette occupation en raison d'une lutte inégale entre les entreprises et les habitants. La Colombie est aujourd'hui le pays comptant le plus de déplacés internes au monde : on estime que 4 millions de personnes sont concernées et que 6 à 10 millions d'hectares auraient été confisqués.

Franklin Castañeda est revenu également sur plusieurs réformes législatives engagées ou avortées qui constituent

Le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques

La mission première du Comité de solidarité est de rendre visite aux détenus pour veiller au respect de leurs droits et assurer la défense de plusieurs cas devant les tribunaux. C'est l'une des plus anciennes organisations de droits humains de Colombie et parmi les premières à demander la présence de PBI dans le pays. PBI accompagne la Fondation CSPP depuis 1998, à Bogotá et à Bucaramanga, et la section de Medellín depuis 1999. La présence de nos volontaires internationaux facilite notamment l'accès aux centres de détention.

des mauvais signes du gouvernement en faveur de la lutte contre l'impunité. La réforme de la juridiction pénale militaire permettrait de faire juger les militaires uniquement par leurs confrères, qu'il s'agisse de crimes de droit commun ou de graves violations des droits humains. Cette réforme critiquée par de nombreux avocats et défenseurs menacerait les actions en cours de la justice ordinaire contre certains militaires impliqués dans le scandale des «faux positifs» (il s'agit d'exécutions extrajudiciaires, par les forces publiques, de civils innocents présentés comme des guérilleros morts au combat ; on estime à plus de 3 500 le nombre de personnes assassinées de cette façon).



L'avocat Franklin Castañeda (au centre) lors d'une conférence à Paris

Une conférence sur les prisonniers politiques en Colombie a été organisée par PBI-France à Amnesty International avec le partenariat de plusieurs organisations (Fédération Internationales des ligues des Droits de l'Homme, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, France Amérique Latine, Tribunal International d'Opinion France). Cela a permis d'aborder dans les détails le sort des milliers de prisonniers politiques en Colombie, qu'ils soient membres d'un groupe armé, syndicalistes ou paysans. Les conditions précaires de leur détention et les graves violations de droits humains qu'ils subissent sont des obstacles à la paix. Sans régler ce grave problème carcéral dont souffre la Colombie, aucune issue au conflit armé qui dure depuis près de 50 ans ne pourra être trouvée. Ce problème complexe doit d'abord être reconnu par l'Etat pour permettre une évolution de la situation actuelle.

Martin Willaume



Népal

PBI-Népal engage un retrait progressif de ses équipes

Présente depuis six ans au Népal, PBI vient de faire le point sur son travail dans ce pays auprès des organisations de défense des droits humains. Il en ressort que l'organisation compte s'adapter à une moindre demande d'accompagnements protecteurs et élabore un retrait progressif des équipes sur place.



Comité du projet Népal en 2010

Les Brigades de Paix Internationales ont commencé leur travail sur le sol népalais en 2006 alors que s'achevait une violente guerre civile d'une dizaine d'années, résultat d'une rébellion maoïste contre la monarchie établie.

Dans ce contexte, PBI s'est vu confier la mission d'accompagner les défenseurs des droits humains locaux, dans un processus de démocratisation chaotique. Pendant plusieurs années, PBI a développé sur le terrain son accompagnement protecteur dans un environnement politique et social précaire : absence de constitution, conflit entre et au sein des partis politiques, violences contre les journalistes et défenseurs de la liberté d'expression, contre les femmes et les minorités ethniques, entraves répétées aux actions visant à lutter contre l'impunité et à établir un système judiciaire fiable.

Confrontés à des contraintes conjoncturelles et structurelles toujours plus pressantes, PBI-Népal et ses équipes ont ressenti le besoin de faire dernièrement le point sur leur présence et leurs actions. La révision stratégique du projet alors mise en place devait répondre à la question suivante : par ses mandats et ses principes, quels outils de protection PBI peut-il encore mettre en œuvre au Népal pour répondre aux besoins de protection de ses bénéficiaires ?

Le Népal est encore loin d'avoir achevé son processus de paix. Si des progrès sont à noter sur la défense des droits politiques et sociaux, l'impunité reste de mise et les grands voisins régionaux, tels que la Chine, exercent de plus en plus de pression sur les élites népalaises. Les institutions

internationales continuent de pointer du doigt de sévères dysfonctionnements et les défenseurs subissent toujours de nombreuses menaces.

S'agissant de l'analyse des besoins des bénéficiaires, les différents entretiens menés par l'organisation ont montré que les associations locales demandent aujourd'hui davantage d'actions portant sur la construction et le développement de capacités internes (protection, développement de procédures et de plans sécurité, etc.) que sur l'accompagnement protecteur par des volontaires.

Face à ce constat, plusieurs scénarios ont alors été envisagés, visant tantôt l'adaptation du projet, tantôt le retrait des équipes, dans le cas où l'organisation ne répondrait plus aux conditions de son mandat. Le projet, en concertation avec les bureaux PBI et les interlocuteurs locaux, a pris la décision de mettre un terme progressif à son action, ne se considérant plus comme l'acteur le plus pertinent pour répondre aux demandes des défenseurs des droits humains locaux.



Accompagnement sur le terrain

Pour que le retrait de PBI-Népal sur l'année 2013 se fasse dans les meilleures conditions, les équipes et les interlocuteurs locaux ont travaillé ensemble sur un plan de sortie précis et détaillé. Le projet Népal doit continuer de mettre en place des actions adaptées, de déployer des volontaires sur le terrain, et d'assurer le financement d'une sortie préparée et progressive, afin que la flamme de la démocratie et de la protection des défenseurs des droits humains ne s'éteigne jamais au pays des neiges éternelles.

Marine Menier



Kenia

Onderzoek naar situatie mensenrechtenverdedigers in Kenia

Naar aanleiding van de onzekere situatie van mensenrechtenverdedigers in Kenia heeft Peace Brigades International in 2011/12 een onderzoek gedaan om te bepalen of er een veldproject zou kunnen worden opgezet in het land.

Het onderzoek werd uitgevoerd door de Kenya Project Exploratory Committee (KPEC). In het rapport van het onderzoek worden de situatie van mensenrechtenverdedigers in Kenia, de voorwaarden voor beschermende begeleiding, de behoeftes van mensenrechtenverdedigers en de rol die PBI daarin kan spelen in kaart gebracht. Naar aanleiding van de uitkomsten van het onderzoek besloot PBI om een kortetermijnproject op te zetten in 2012/13, om mensenrechtenverdedigers te steunen en te beschermen in de periode rondom de verkiezingen van maart 2013 waar een groter risico wordt verwacht.



Keniaanse vluchtelingen, februari 2008

Achtergrond: PBI in Afrika

Ondanks de onzekere situatie van mensenrechtenverdedigers in veel gebieden in Afrika heeft PBI nooit een verzoek ontvangen om er een veldproject op te zetten. In 2009/10 heeft PBI proactief de behoefte aan bescherming van mensenrechtenverdedigers van verschillende landen in Afrika onderzocht en is bekeken in welke landen er behoefte is aan de PBI-methodologie van internationale beschermende begeleiding en waar

deze ook effectief ingezet kan worden. Het onderzoek wees op een duidelijke vraag van verdedigers in Kenia.

Situatie van mensenrechtenverdedigers

Alhoewel de situatie in Kenia is verbeterd sinds het onderzoek van PBI in 2009, is het voor mensenrechtenverdedigers nog steeds risicovol om hun werk uit te voeren. De mate van straffeloosheid bij mensenrechtenschendingen is groot, inclusief het schenden van de rechten van mensenrechtenverdedigers. Situaties van hoger risico voor mensenrechtenverdedigers zijn onder andere straffeloosheid bij postelectoraal geweld, buitengerechtelijke executies en contra-terrorisme. Vrouwelijke mensenrechtenverdedigers krijgen vaak te maken met seksueel geweld.

Voorwaarden voor beschermende begeleiding

Volgens het onderzoek van PBI is de regering van Kenia voldoende stabiel om gehoor te geven aan de claims van mensenrechtenverdedigers en lijkt zij gevoelig te zijn voor internationale druk. Echter hebben aanklachten tegen prominente politieke figuren door het Internationaal Strafhof (ICC) een klimaat gecreëerd waarin antiwesterse sentimenten worden aangewakkerd. PBI kan opereren in Kenia, alhoewel er voor aanwezigheid op de lange termijn enige bureaucratische en administratieve uitdagingen te overwinnen zullen zijn.

Behoeftes van mensenrechtenverdedigers en de rol van PBI

Het opbouwen en ontwikkelen van netwerken onderling, het creëren van internationale en nationale verbindingen en het aanmoedigen van een bredere erkenning van de legitimiteit van hun werk zijn de belangrijkste behoeftes van mensenrechtenverdedigers in Kenia. Daarnaast werd tijdens het onderzoek duidelijk dat ze open stonden voor beschermende begeleiding, alhoewel de meesten hier niet bekend mee waren. Verder gaven zij advies over hoe de beschermende begeleiding kan worden aangepast aan de Keniaanse context.

Marije Douma

PBI au Kenya

Le contexte kenyan a été marqué en 2007 par les violences entourant les élections présidentielles. Nombre de violations des droits humains ont été et sont encore le résultat de ces tensions politiques. En dépit des enquêtes menées par la Cour pénale internationale, l'impunité continue. En octobre 2011, une délégation internationale a examiné les possibilités d'un engagement sur place de PBI. Fin 2012, une équipe de quatre personnes entamera son travail au Kenya. L'attention de ces volontaires et du coordinateur du projet se concentrera sur les élections de mars 2013.



Sterke roep om dialoog in Papua

Hoewel PBI niet meer werkzaam is in Indonesië vinden we het belangrijk om het nieuws over mensenrechtenverdedigers te blijven volgen. Uit de berichtgeving van de laatste maanden blijkt dat mensenrechtenverdedigers nog steeds bedreigd worden en dat de roep om dialoog met de Indonesische regering groot is.

De Indonesische krant The Jakarta Post bericht dat president Susilo Bambang Yudhoyono deze maand een bezoek zal brengen aan Papua om in gesprek te gaan met de leden van de Papua-gemeenschap om een blijvende oplossing te vinden voor de spanningen in het gebied. In de Indonesische provincies Papua en West-Papua heerst al tientallen jaren een verlangen naar vrijheid en onafhankelijkheid. Het blijkt dat mensenrechtenadvocaten in Papua veel problemen tegenkomen in de uitvoering van hun werk. Momenteel heeft Amnesty een Urgent Action opgezet over de mensen-

rechtenadvocate Olga Hamadi uit Papua. Ze is bedreigd nadat ze onderzoek deed naar beschuldigingen van martelingen en mishandeling door de politie in Wamena, Papua. Hamadi werkt voor de non gouvernementele organisatie KontraS Papua (Komisi untuk Orang Hilang dan Korban Tindak Kekerasan - Commission for the Disappeared and Victims of Violence), die in de periode 2005-2010 door PBI werd begeleid. Ook Advocaten voor Advocaten, oftewel Lawyers for Lawyers, voert momenteel actie voor haar.

Marije Douma

Editorial

Alors que nous approchons de la période des fêtes de fin d'année, l'actualité ne semble pas vouloir laisser la place aux réjouissances de saison. Les informations nous distillent quotidiennement les horreurs des conflits entre Israéliens et Palestiniens, à l'est du Congo, en Syrie, etc. Que fait la « communauté internationale » ? Et peut-on augmenter son influence ?

Il y a quelques mois, nous vivions le printemps arabe et sa succession de renversements de régimes autoritaires par une population largement coalisée contre le pouvoir, même si cette coalition cachait des agendas assez différents, comme nous le constatons aujourd'hui en Egypte, par exemple. Nous avons vécu une période exceptionnelle au cours de laquelle la communauté internationale a supporté de manière unanime ces renversements légitimes par des mesures politiques, passant au soutien militaire seulement en dernier recours. Quels furent les facteurs de succès (si on peut parler de succès dans le cas de la Libye, au vu du nombre de victimes civiles) du printemps arabe ? On peut pointer l'absence totale de légitimité des acteurs qui supportaient ces régimes, des caractéristiques ethniques, géographiques, géopolitiques, ... Mais les plus grands facteurs de succès ont été la cohésion et la détermination des populations concernées d'une part, et la convergence de vues entre les grands blocs de ce monde d'autre part.

Au Proche-Orient et en République Démocratique du Congo, l'ensemble de ces conditions ne sont aujourd'hui pas réunies. Dans le cas particulier du Proche-Orient, il n'y a pas lieu d'être optimiste, les grands blocs défendant des alliés stratégiques avant de défendre la cause de la paix et des populations civiles victimes des conflits. L'intensification du conflit israélo-palestinien au lendemain même de la réélection d'Obama est un signe très décourageant à cet égard, de même que l'importance des soutiens de grands pays au régime syrien. Dans ces contextes, l'espoir est faible de voir la pression des grands blocs contribuer rapidement à résoudre le conflit.

A noter que toutes les « révolutions douces » n'ont pas bénéficié de la même bienveillance : au Bahreïn par exemple, le régime persiste à utiliser la violence pour réprimer les manifestations populaires, sans que ses grands alliés y trouvent grand-chose à redire ...

PBI travaille au sein de conflits qui présentent des caractéristiques proches des révolutions « douces » du printemps arabe : le conflit est essentiellement interne (même si de puissants intérêts économiques étrangers sont souvent en jeu) et de basse intensité, la population est mobilisée et la légitimité est plutôt de son côté, les grands blocs n'y ont pas d'intérêts stratégiques majeurs contradictoires, etc. Le rôle de nos équipes est de protéger les acteurs locaux qui, défendant les droits des parties les plus faibles, vont favoriser une issue où les plus forts et les plus violents ne sont pas gagnants, en réduisant le champ d'expression de la violence.

Dans ces contextes, où les effets désastreux des stratégies des grands blocs sont absents, un des moyens que PBI met en œuvre est de favoriser l'attention et la pression des Etats et des institutions internationales afin de susciter un impact cette fois positif sur les conflits internes. Avec cet objectif, les bureaux européens de nos projets Guatemala et Colombie visitent en cette fin d'année les institutions belges, européennes et internationales en compagnie de témoins venus du théâtre des opérations : volontaires de PBI et représentants des organisations que nous escortons ou qui jouent un rôle important dans leur pays. Même s'il est trop tard pour l'annoncer dans le présent bulletin, plusieurs rencontres avec ces visiteurs venus du Guatemala, du Honduras et de Colombie ont lieu à Bruxelles en décembre, pour permettre à toute personne intéressée de mieux comprendre les enjeux actuels dans ces projets.

